

## Chlorure de calcium

Fiche de données de sécurité PROLABO  
selon la Directive Européenne 91/155/CEE

### 1. Identification du produit et de la société

\* Identification du produit

Code produit: 22313 FDS No.:  
Nom du produit: Calcium chlorure 95% environ

\* Identification du fabricant/distributeur

PROLABO - 54, rue Roger Salengro - 94126 Fontenay-sous-Bois Cedex  
Téléphone : 01 45 14 85 00

Service à contacter : UDM Sécurité-Env. - Tél. : 01 45 14 85 94  
Fax : 01 45 14 85 18

No d'appel d'urgence : ORFILA - Téléphone : 01 45 42 59 59

### 2. Composition/information sur les composants

Synonymes

chlorure de calcium

Numéro CAS: 10043-52-4

No.-index-CE: 17-013-00-2

Masse moléculaire: 110,99

Numéro EINECS: 233-140-8

Formule brute: **CaCl<sub>2</sub>**

### 3. Identification des dangers

Irritant pour les yeux.

### 4. Premiers secours

En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais. En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés. En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau, en maintenant les paupières écartées. Si les douleurs persistent, consulter un ophtalmologiste. En cas d'ingestion : faire boire beaucoup d'eau, tenter de faire vomir, consulter un médecin.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

\* Moyens d'extinction appropriés:

Adapter l'agent d'extinction à l'environnement.

\* Dangers spécifiques:

Non combustible.

### 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Procédure de nettoyage / d'absorption :  
Récupérer à l'état sec. Evacuer pour élimination. Nettoyer.

### 7. Manipulation et stockage

\* Manipulation:

Pas d'autres spécifications

\* Stockage:

Stocker le récipient bien fermé à l'abri de l'humidité, à température ambiante (+15 à +25°C).

### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

\* Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire: nécessaire en cas de formation de poussières.

Protection des mains: nécessaire

Protection des yeux: nécessaire

Mesures d'hygiène industrielle:

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est

recommandée. Se laver les mains après le travail.

-----  
9. Propriétés physiques et chimiques  
-----

Aspect: solide  
Couleur: blanc  
Odeur:  
pH: 100 g/l eau ( 20°C ) environ 8 - 10  
Température de fusion: 772°C  
Température d'ébullition: non applicable  
Température d'auto-inflammation: non applicable  
Point d'éclair: non applicable  
Limites d'explosivité dans l'air  
Inférieure: non applicable  
Supérieure: non applicable  
Masse volumique: ( 20°C ) 2.15 g/cm3  
Solubilité dans: eau ( 20°C ) 740 g/l  
éthanol ( 25°C ) soluble

-----  
10. Stabilité et réactivité  
-----

- \* Conditions à éviter:  
humidité
- \* Matières à éviter:  
eau, éther vinylméthyle.
- \* Produits de décomposition dangereux:  
Aucun.
- \* Autres informations  
Produit hygroscopique

-----  
11. Informations toxicologiques  
-----

- \* Toxicité aiguë:  
DL50 ( voie orale, rat ) = 1000 mg/kg
- \* Autres informations toxicologiques  
En cas d'inhalation de poussière : irritations des voies respiratoires.  
En cas de contact avec la peau : manifestations locales d'irritation.  
En cas de contact avec les yeux : irritation.  
En cas d'ingestion de quantités élevées : troubles gastro-intestinaux.

-----  
12. Informations écologiques  
-----

En cas de manipulation et d'utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à craindre.

-----  
13. Considérations relatives à l'élimination  
-----

- \* Produit:  
Il n'existe pas encore de réglementation uniforme concernant l'élimination des produits chimiques et de leurs résidus au sein de la Communauté Européenne. Les produits chimiques et leurs résidus doivent être considérés comme des déchets spéciaux. Leur élimination est réglementée par chaque état membre de la CEE. Nous vous recommandons de prendre contact avec les autorités compétentes (administration ou sociétés spécialisées dans l'élimination des déchets) qui vous informeront des mesures à prendre en matière d'élimination.
- \* Emballage:  
Élimination selon les réglementations officielles en vigueur.

-----  
14. Informations relatives au transport  
-----

- \* Transport rail/route RID/ADR:  
Classe RID/ADR: Énumération et lettre:  
Désignation internationale de la matière:
- \* Transport fluvial ADNR/ADN:
- \* Transport maritime OMI/IMDG:  
Classe OMI/IMDG: Numéro ONU/UN: Groupe d'emballage:  
No fiche sécurité: No table GSMU:

